



**PRESENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**BUDGET PRINCIPAL**

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ère</sup> PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	6
<b>1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
<b>1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement</b> .....	<b>9</b>
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	10
<b>1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement</b> .....	<b>10</b>
<b>1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement</b> .....	<b>11</b>
1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	11
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>14</b>
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	14
<b>2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement</b> .....	<b>14</b>
<b>2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement</b> .....	<b>16</b>
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	17
<b>2-2-1 Les recettes réelles d'investissement</b> .....	<b>17</b>
<b>2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement</b> .....	<b>18</b>
2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	18
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE – INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>21</b>
3-1 RATIOS FINANCIERS .....	21
3-2 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) VOTEES.....	22

## PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

**La section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 1<sup>er</sup> février 2024, se prononcera sur le budget primitif 2024.

## LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal traduit les objectifs de la politique financière, à savoir :

- ✓ Assurer le financement des compétences, des services rendus et des investissements prévus au programme pluriannuel d'investissement
- ✓ Mettre en place la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- ✓ Rechercher des financements extérieurs pour optimiser les ressources de la Collectivité
- ✓ Prioriser la réalisation en maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation d'équipements, au service des habitants
- ✓ Réhabiliter le siège actuel pour accueillir les services administratifs et le 4<sup>ème</sup> Service de Gestion Comptable (SGC) de la DDFIP et aménager des locaux à Braille-ouaille, pour les services techniques
- ✓ Conserver une situation financière saine à la fin du mandat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de Communes doit adopter une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, la M57. Ce référentiel reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional.

Ce changement de nomenclature comptable entraîne automatiquement le changement de maquette budgétaire. C'est pourquoi, la comparaison entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2023 par fonction ne pourra pas être faite contrairement à la comparaison par chapitre.

Pour faire face à ce changement de nomenclature ainsi qu'à la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité et la création d'un nouveau budget annexe « Tourisme en Haut-Poitou », le budget principal 2024 s'établit comme suit :

➤ En section de fonctionnement,

• Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : reconduction du budget 2023 ;

Chapitre 012 – Charges de personnel : prise en compte de la revalorisation du point d'indice, de la refonte des grilles indiciaires des premiers échelons des agents de catégorie C et B ;

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : prise en compte de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 pour les indemnités des élus, de l'augmentation du contingent incendie et des contributions obligatoires et reconduction des crédits 2023 de subventions aux associations ;

Chapitre 014 – Atténuations de produits : prise en compte des décisions déjà prises avec les attributions de compensations calculées dans le cadre du rapport de la CLECT 2023 ;

Chapitre 66 – Charges financières : prise en compte des données connues du module « emprunts » du logiciel de comptabilité ;

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : prise en compte des données connues du module « immobilisations » du logiciel de comptabilité.

• Recettes :

Chapitre 70 – Produits des services : hausse des refacturations de services aux usagers (activités sportives ...) et des budgets annexes liées à la hausse des dépenses de personnel ;

Chapitre 73 – Impôts et taxes : prise en compte d'une revalorisation des bases d'imposition ;

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : estimation à la baisse de la DGF ;

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : reconduction du budget 2023 ;

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : prise en compte des données connues du module « immobilisations » du logiciel de comptabilité.

- En section d'investissement : mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2030 compte tenu de l'avancement des projets commencés ou non en 2023 et des nouvelles estimations des projets connus.

Le budget primitif du budget principal 2024 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés contrairement au budget 2023 et est le suivant :

- ✓ En fonctionnement : 17 346 766,00 € dont 15 708 033,00 € de dépenses réelles
- ✓ En Investissement : 11 060 769,00 € dont 10 910 769,00 € de dépenses réelles.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées à l'activité des services de l'entité et notamment :
  - *En dépenses* : les achats de fournitures et prestations de service, les charges de personnel et frais assimilés, les contributions et les participations et subventions versées notamment aux associations et les atténuations de produits ;
  - *En recettes* : les impôts et taxes perçus, les dotations et participations reçues (dotations d'État telles que DGF ou DGD, compensations diverses, participation d'autres collectivités, organismes publics ou privés et fonds européens), ainsi que les ventes, les redevances et produits d'utilisation du domaine, les produits des services rendus, les locations diverses et les atténuations de charges.
  
- La seconde regroupe les dépenses et les recettes financières et notamment :
  - *En dépenses* : les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et dettes, des comptes courants et intérêts bancaires, et les pertes de change constatées, le cas échéant ;
  - *En recettes* : les produits financiers comprennent les produits des placements autorisés et les gains de change constatés, le cas échéant.

### 1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>011 – Charges à caractère général</b>	2 538 416,00	2 538 416,00	0,00	0,00%
<b>012 – Charges de personnel</b>	5 012 180,00	5 461 000,00	448 820,00	8,95%
<b>014 – Atténuations de produits</b>	3 965 524,00	3 968 800,00	3 276,00	0,08%
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	3 508 908,02	3 648 257,00	139 348,98	3,97%
<b>6745 Subventions exceptionnelles</b>	32 000,00		-32 000,00	-100,00%
<b>Total dépenses de gestion courante (a)</b>	<b>15 057 028,02</b>	<b>15 616 473,00</b>	<b>559 444,98</b>	<b>3,72%</b>
<b>66 – Charges financières (b)</b>	88 446,00	92 460,00	4 014,00	4,54%
<b>Total dépenses réelles (a + b)</b>	<b>15 145 474,02</b>	<b>15 708 933,00</b>	<b>563 458,98</b>	<b>3,72%</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transfert entre section</b>	1 601 000,00	1 626 000,00	25 000,00	1,56%
<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>1 601 000,00</b>	<b>1 626 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1,56%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 746 474,02</b>	<b>17 334 933,00</b>	<b>588 458,98</b>	<b>4%</b>

### 1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles :

- Les dépenses de gestion courante comprennent les chapitres suivants :
  - **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance ;
  - **012 – Charges de personnel et frais assimilés** : ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations et les charges sociales ;
  - **014 – Atténuations de produits** : ce sont les reversements opérés par l'établissement envers les Communes du territoire dont les attributions de compensation ;
  - **65 – Autres charges de gestion courante** : il s'agit des subventions versées aux organismes publics et privés, les contingents et participations obligatoires et les indemnités des élus.
  
- Les dépenses financières correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la Collectivité.

Pour le budget 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 15 708 033,00 €. Par fonction comptable, elles se présentent comme suit :

FONCTION	2024	Poids de la fonction
<b>0 - SERVICES GENERAUX</b>	<b>7 161 750,00</b>	<b>46 %</b>
01 - Opérations non ventilables	4 427 057,00	
020 - Administration générale	2 145 556,00	
022 - Information, communication	132 737,00	
028 - Autres moyens généraux	443 900,00	
044 - Aide publique au développement	12 500,00	
<b>1 - SECURITE</b>	<b>832 840,00</b>	<b>5 %</b>
11 - Police, sécurité et justice	7 840,00	
12 - Incendie et secours	825 000,00	

FONCTION (suite)	2024	Poids de la fonction
<b>2 - ENSEIGNEMENT</b>	<b>577 925,00</b>	<b>4 %</b>
288 - Autres services annexes de l'enseignement	577 925,00	
<b>3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>2 859 722,00</b>	<b>18 %</b>
30 - Services communs	146 419,00	
31 - Culture	388 259,00	
32 - Sport	799 999,00	
33 - Jeunesse et Loisirs	1 525 045,00	
<b>4 - SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>1 587 584,00</b>	<b>10 %</b>
410 - Services communs Santé	56 111,00	
420 - Services communs Action Sociale	279 965,00	
422 - Petite enfance	1 251 508,00	
<b>5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT</b>	<b>1 111 396,00</b>	<b>7 %</b>
501 - Services communs Solidarité	157 783,00	
502 - Services communs Développement Durable	234 838,00	
510 - Services communs Aménagements urbains	175 185,00	
511 - Espaces verts urbains	278 708,00	
518 - Autres actions d'aménagement urbain	81 588,00	
551 - Parc privé de la collectivité	21 460,00	
554 - Aires d'accueil des gens du voyage	87 860,00	
588 - Autres actions d'aménagements	73 974,00	
<b>6 - ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>878 972,00</b>	<b>6 %</b>
60 - Services communs	345 021,00	
62 - Structures d'animation et de développement économique	32 345,00	
6312 - Agriculture	81 167,00	
633 - Développement touristique	396 719,00	
66 - Maintien et développement des services publics	23 720,00	

FONCTION (suite)	2024	Poids de la fonction
<b>7 - ENVIRONNEMENT</b>	<b>347 868,00</b>	<b>2 %</b>
71 - Actions transversales	15 308,00	
7212 - Collecte et traitement des déchets	199 460,00	
731 - Politiques de l'eau	114 500,00	
77 - Environnement des infrastructures de transport	18 600,00	
<b>8 - TRANSPORTS</b>	<b>349 976,00</b>	<b>2 %</b>
845 - Voirie communale	349 976,00	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 708 033,00</b>	

### 1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à un encaissement ni à un décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

## 1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>013 – Atténuation de charges</b>	50 000,00	60 000,00	10 000,00	20,00%
<b>70 – Produits des services</b>	758 630,00	1 005 000,00	246 370,00	32,48%
<b>73 – Impôts et taxes</b>	6 780 033,00	6 780 683,00	650,00	0,01%
<b>731 – Fiscalité locale</b>	4 536 164,00	5 042 000,00	505 836,00	11,15%
<b>74 – Dotations, subventions, participations</b>	4 062 341,00	4 052 723,00	-9 618,00	-0,24%
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	228 960,00	256 360,00	27 400,00	11,97%
<b>Total recettes de gestion courante (a)</b>	<b>16 416 128,00</b>	<b>17 196 766,00</b>	<b>780 638,00</b>	<b>5,21%</b>
<b>77 – Produits exceptionnels (b)</b>	0,00	0,00	0,00	
<b>Total recettes réelles (a + b)</b>	<b>16 416 128,00</b>	<b>17 196 766,00</b>	<b>780 638,00</b>	<b>5,20%</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transfert entre section</b>	167 000,00	150 000,00	-17 000,00	-10,18%
<b>Total des recettes d'ordres</b>	<b>167 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>-17 000,00</b>	<b>-3,38%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 583 128,00</b>	<b>17 346 766,00</b>	<b>763 638,00</b>	<b>5%</b>

### 1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

- **013 – Atténuation de charges** : elles correspondent, pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales lors d'absences pour maladie ;
- **70 – Produits des services** : ce sont les ventes, les prestations de services et les produits afférents aux activités annexes de la collectivité ;
- **73 – Impôts et taxes** : ce sont les contributions directes (taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires, cotisations foncières des entreprises, taxes sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la fiscalité reversée (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), la fraction de TVA (compensation mise en place suite aux suppressions de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée) et les autres taxes (taxe de séjour, taxe GEMAPI...) ;
- **74 – Dotations, subventions et participations** : ce sont les produits en provenance de l'Etat (dotations et compensations) et

des principaux partenaires de la collectivité (Région, Département, CAF...);

- **75 – Autres produits de gestion courante** : ce sont les loyers et les remboursements de charges des différents locataires de la Collectivité.

### **1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement**

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à un encaissement ni à un décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

## **1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En €	2023	2024
<b>011 – Charges à caractère général</b>	2 538 416,00	2 538 416,00
<b>012 – Charges de personnel</b>	5 012 180,00	5 461 000,00
<b>014 – Atténuations de produits</b>	3 965 524,00	3 968 800,00
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	3 508 908,02	3 648 257,00
<b>6745 – Subventions exceptionnelles</b>	32 000,00	
<b>66 – Charges financières</b>	88 446,00	92 460,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>15 145 474,02</b>	<b>15 708 933,00</b>
<b>013 – Atténuation de charges</b>	50 000,00	60 000,00
<b>70 – Produits des services</b>	758 630,00	1 005 000,00
<b>73 – Impôts et taxes</b>	6 780 033,00	6 780 683,00
<b>731 – Fiscalité locale</b>	4 536 164,00	5 042 000,00
<b>74 – Dotations, subventions, participations</b>	4 062 341,00	4 052 723,00
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	228 960,00	256 360,00
<b>Recettes réelles</b>	<b>16 416 128,00</b>	<b>17 196 766,00</b>
<b>Recettes réelles - Dépenses réelles</b>	<b>1 270 653,98</b>	<b>1 487 833,00</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transfert entre section</b>	1 601 000,00	1 626 000,00
<b>Dépenses d'ordres</b>	<b>1 601 000,00</b>	<b>1 626 000,00</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transfert entre section</b>	167 000,00	150 000,00
<b>Recettes d'ordres</b>	<b>167 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres</b>	<b>-1 434 000,00</b>	<b>-1 476 000,00</b>
<b>Total Recettes de fonct. - Total Dépenses de fonct.</b>	<b>-163 346,02</b>	<b>11 833,00</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>		
<b>Dépenses imprévues</b>	602 724,76	
<b>Charges exceptionnelles</b>	187 000,00	
<b>Somme affectée au financement de l'inv.</b>	5 993 664,57	11 833,00
<b>Résultat reporté</b>	6 946 735,35	
<b>Dépenses de fonctionnement avec équilibre</b>	<b>23 529 863,35</b>	<b>17 346 766,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement avec équilibre</b>	<b>23 529 863,35</b>	<b>17 346 766,00</b>

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 17 346 766,00 €, dont la somme de 11 833,00 € est affectée au financement de l'investissement.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles se décomposent d’opérations relatives à l’équipement, d’opérations financières et d’opérations pour le compte de tiers.

### 2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	798 446,00	1 211 843,00	413 397,00	51,78%
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	1 187 771,00	1 310 852,00	123 081,00	10,36%
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	4 657 493,00	2 883 752,00	-1 773 741,00	-38,08%
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	4 161 999,00	5 115 170,00	953 171,00	22,90%
<b>Total dépenses d'équipement (a)</b>	<b>10 805 709,00</b>	<b>10 521 617,00</b>	<b>-284 092,00</b>	<b>-2,63%</b>
<b>16 – Emprunts et dettes</b>	289 730,00	329 852,00	10 769,00	13,85%
<b>26 - Participations et créances rattachées à des participations</b>	100 000,00		10 769,00	-100,00%
<b>27 - Autres prêts</b>	5 000,00	59 300,00	10 769,00	1086,00%
<b>Total dépenses financières (b)</b>	<b>394 730,00</b>	<b>389 152,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1,41%</b>
<b>020 – Dépenses imprévues (c)</b>	600 000,00		143 247,85	-100,00%
<b>Total dépenses réelles (a + b + c)</b>	<b>11 800 439,00</b>	<b>10 910 769,00</b>	<b>1 125 545,25</b>	<b>-7,54%</b>
<b>040 – Op° d'ordre de transferts entre section</b>	167 000,00	150 000,00	-17 000,00	-10,18%
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	2 161 160,00		-2 161 160,00	-100,00%
<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>2 328 160,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>-2 178 160,00</b>	<b>-93,56%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>14 128 599,00</b>	<b>11 060 769,00</b>	<b>-3 067 830,00</b>	<b>-21,71%</b>

#### 2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements, en dépenses financières et en opérations pour compte de tiers :

- Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la Collectivité.

- Les dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2024, les dépenses d'équipement d'investissement sont estimées à 10 521 617,00 €. Par opération, elles se présentent comme suit :

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>100 – Administration Générale</b>	473 191,00	283 859,00	-189 332,00	-40,01%
<b>101 – Service technique</b>	29 060,00	122 400,00	93 340,00	321,20%
<b>102 – Déplacement et accessibilité</b>	301 268,00	290 454,00	-10 814,00	-3,59%
<b>103 – Gendarmerie de Mirebeau</b>	3 526,00	12 000,00	8 474,00	240,33%
<b>104 – Equipements sportifs couverts</b>	1 289 495,00	1 647 630,00	358 135,00	27,77%
<b>105 – Piscines</b>	316 941,00	262 502,00	-54 439,00	-17,18%
<b>106 – Affaires sociales</b>	1 094 694,00	594 180,00	-500 514,00	-45,72%
<b>107 – Gens du voyage</b>	54 000,00	86 000,00	32 000,00	59,26%
<b>108 – Crèches et garderies</b>	376 908,00	56 417,00	-320 491,00	-85,03%
<b>110 – Voirie</b>	726 004,00	946 775,00	220 771,00	30,41%
<b>111 – Autorisation droits des sols</b>	3 528,00	3 528,00	0,00	0,00%
<b>112 – Activités économiques</b>	2 416 848,00	612 252,00	-1 804 596,00	-74,67%
<b>114 – SDTAN</b>	195 482,00	195 482,00	0,00	0,00%
<b>115 – Tourisme</b>	520 292,00	160 315,00	-359 977,00	-69,19%
<b>117 – Travaux plan d'eau d'Ayron</b>	178 103,00	30 132,00	-147 971,00	-83,08%
<b>118 – Périscolaire</b>	18 000,00	9 000,00	-9 000,00	-50,00%
<b>119 – ALSH</b>	342 407,00	324 400,00	-18 007,00	-5,26%
<b>120 – Ecole de musique</b>	193 800,00	352 685,00	158 885,00	81,98%
<b>121 – Bâtiments d'entreprises</b>	65 424,00	43 730,00	-21 694,00	-33,16%
<b>122 – Bâtiments relais</b>	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00%
<b>123 – Maison de santé</b>	5 500,00	3 000,00	-2 500,00	-45,45%
<b>124 – Réseau bibliothèques</b>	49 223,00	8 130,00	-41 093,00	-83,48%
<b>125 – Ludothèque</b>	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00%

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>126 – Communication</b>	230 306,00	290 306,00	60 000,00	26,05%
<b>127 – Garage</b>	6 000,00	8 400,00	2 400,00	40,00%
<b>128 – Site mutualisé</b>	240 000,00	2 040 000,00	1 800 000,00	750,00%
<b>129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau</b>	859 709,00	1 039 709,00	180 000,00	20,94%
<b>130 – PLUi-H</b>	36 000,00	127 593,00	91 593,00	254,43%
<b>131 – Fonds de concours</b>	590 000,00	791 538,00	201 538,00	34,16%
<b>132 – Patrimoine immobilier</b>	60 000,00	49 200,00	-10 800,00	-18,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>10 805 709,00</b>	<b>10 521 617,00</b>	<b>-284 091,40</b>	<b>-2,63%</b>

Les grands projets d'investissement prévus par la Collectivité en 2024 sont :

- La réalisation du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau (opérations 104 et 129), en partenariat avec le Département (projet sur plusieurs années) ;
- La réalisation de deux épiceries sociales à Mirebeau et à Neuville-de-Poitou (opération 106) ;
- Des travaux de voiries sur le domaine public de la Collectivité (opérations 110 et 112) ;
- La valorisation du site des Tours Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu ;
- L'achat du bâtiment pour accueillir le site mutualisé : les services administratifs de la Collectivité et le 4<sup>ème</sup> SGC de la DDFIP (opération 128) ;
- Soutenir les communes avec le dispositif de fonds de concours (opération 131).

### 2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre de transferts entre section retracent les mouvements comptables liées à l'amortissement des subventions transférables et la valorisation des travaux en régie.

## 2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1 527 807,30	3 005 228,00	1 477 420,70	96,70%
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	958,22		-958,22	-100,00%
<b>Total recettes d'équipement (a)</b>	<b>1 587 865,52</b>	<b>3 064 328,00</b>	<b>1 477 420,70</b>	<b>92,98%</b>
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	844 885,30	959 528,00	114 642,70	13,57%
<b>165 – Dépôts et cautionnements</b>	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	150 338,00	39 683,00	-110 655,00	-73,60%
<b>Total recettes financières (b)</b>	<b>998 223,30</b>	<b>1 002 211,00</b>	<b>3 987,70</b>	<b>0,40%</b>
<b>Total recettes réelles (a + b)</b>	<b>2 586 088,82</b>	<b>4 066 539,00</b>	<b>1 480 450,18</b>	<b>57,25%</b>
<b>040 – Op° d'ordre de transferts entre section</b>	1 601 000,00	1 626 000,00	25 000,00	1,56%
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	2 161 160,00		-2 161 160,00	-100,00%
<b>Total recettes d'ordres</b>	<b>3 762 160,00</b>	<b>1 626 000,00</b>	<b>-2 136 160,00</b>	<b>-56,78%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 348 248,82</b>	<b>5 692 539,00</b>	<b>-655 709,82</b>	<b>-10,33%</b>

### 2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement et en recettes financières :

- Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours).
- Les recettes financières se déclinent en dotations, en dépôts et cautionnement, autres immobilisations financières et produits de cessions. Les dotations, fonds divers et réserves correspondent aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités au titre des dépenses d'investissement. Le FCTVA est calculé en appliquant un taux de 16,404 % sur les dépenses TTC. Les autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables par les Communes.

Pour le budget 2024, les recettes d'équipement d'investissement sont estimées à 3 064 328,00 €. Par opération, elles se présentent comme suit :

En €	2023	2024	Variation	
			En valeur	En %
<b>100 – Administration générale</b>	20 000,00		-20 000,00	-100,00%
<b>102 – Déplacement et accessibilité</b>	98 206,12	115 948,00	17 741,88	18,07%
<b>104 – Equipements sportifs couverts</b>	21 555,10	648 546,00	626 990,90	2908,78%
<b>105 – Piscines</b>	234 041,00	168 614,00	-65 427,00	-27,96%
<b>106 – Affaires sociales</b>	361 031,24	808 844,00	447 812,76	124,04%
<b>107 – Gens du voyage</b>	16 416,00		-16 416,00	-100,00%
<b>108 – Crèches et garderies</b>	187 534,26	89 764,00	-97 770,26	-52,13%
<b>112 – Activités économiques</b>	0,00	230 500,00	230 500,00	
<b>115 – Tourisme</b>	180 403,10	180 403,00	-0,10	0,00%
<b>117 – Travaux plan d'eau d'Ayron</b>	54 236,70	54 237,00	0,30	0,00%
<b>118 – Périscolaire</b>	5 100,00	3 000,00	-2 100,00	-41,18%
<b>119 – ALSH</b>	269 545,00	183 372,00	-86 173,00	-31,97%
<b>120 - Ecole de musique</b>		200 000,00	200 000,00	
<b>129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau</b>		300 000,00	300 000,00	
<b>130 – PLUi-H</b>	80 000,00	22 000,00	-58 000,00	-72,50%
<b>01 – Non affectées</b>	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>1 587 168,52</b>	<b>3 064 328,00</b>	<b>1 477 159,48</b>	<b>93,07%</b>

### 2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre section retracent les dotations aux amortissements déclinés selon la nature d'achat des biens.

## 2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En €	2023	2024
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	798 446,00	1 211 843,00
<b>204 – Subventions d'équipement</b>	1 187 771,00	1 310 852,00
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	4 657 493,00	2 883 752,00
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	4 161 999,00	5 115 170,00
<b>16 – Emprunts et dettes</b>	289 730,00	329 852,00
<b>26 – Particip° et créances rattachées à des particip°</b>	100 000,00	
<b>27 – Autres prêts</b>	5 000,00	59 300,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>11 200 439,00</b>	<b>10 910 769,00</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	958,22	
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	844 885,30	959 528,00
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	1 527 807,30	3 005 228,00
<b>1676 – Emprunts et dettes assimilées</b>	59 100,00	59 100,00
<b>165 – Dépôts et cautionnements</b>	3 000,00	3 000,00
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	150 338,00	39 683,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 586 088,82</b>	<b>4 066 539,00</b>
<b>Recettes réelles - Dépenses réelles</b>	<b>-8 614 350,18</b>	<b>-6 844 230,00</b>
<b>040 – Opérations d'ordre de transferts entre section</b>	167 000,00	150 000,00
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	2 161 160,00	
<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>2 328 160,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>040 – Opérations d'ordre de transferts entre section</b>	1 601 000,00	1 626 000,00
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	2 161 160,00	
<b>Total recettes d'ordres</b>	<b>3 762 160,00</b>	<b>1 626 000,00</b>
<b>Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres</b>	<b>1 434 000,00</b>	<b>1 476 000,00</b>
<b>Total Recettes de fonct. - Total Dépenses de fonct.</b>	<b>-7 180 350,18</b>	<b>-5 368 230,00</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>		
<b>Somme affectée au financement de l'inv.</b>	5 993 664,57	11 833,00
<b>Résultat reporté</b>	1 306 824,74	
<b>Dépenses non affectées</b>	520 139,13	
<b>Dépenses imprévues</b>	600 000,00	
<b>Emprunt</b>	1 000 000,00	5 356 397,00
<b>Dépenses d'investissement avec équilibre</b>	<b>14 648 738,13</b>	<b>11 060 769,00</b>
<b>Recettes d'investissement avec équilibre</b>	<b>14 648 738,13</b>	<b>11 060 769,00</b>

### CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 060 769,00.  
Les dépenses d'équipement passent de 10 805 709,00 € en 2023 à 10 521 617,00 €, en baisse de 3 %, en 2024.

## **3<sup>ème</sup> PARTIE – INFORMATIONS GENERALES**

### **3-1 RATIOS FINANCIERS**

- **Dépenses réelles de fonctionnement/population : 369,10 €**  
Ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépenses de fonctionnement par habitant.
- **Recettes réelles de fonctionnement/population : 407,30 €**  
Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par habitant.
- **Dépenses d'équipements brut/population : 247,22 €**  
Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant.
- **Encours de dette/population : 92,63 €**  
Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant.
- **DGF/population : 43,47 €**  
Ce ratio détermine le montant de la DGF par habitant.
- **Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 34,76 %**  
Ce ratio mesure la charge de personnel de la Collectivité. C'est un coefficient qui évalue la rigidité de la dépense car les dépenses de personnel sont une dépense incompressible à court terme.
- **Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 92,51 %**  
Il s'agit de la capacité de la Collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
- **Dépenses d'équipements brut/recettes réelles de fonctionnement : 60,70 %**  
Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de ses recettes de fonctionnement.
- **Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement : 22,74 %**  
Ce ratio mesure la charge de la dette de la Collectivité au regard de ses recettes de fonctionnement.
- **Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : 9,38 %**  
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée au financement des dépenses d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement). Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

### 3-2 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) VOTEES

n° AP	Libellé	Montant en HT
100-01	Site mutualisé	8 912 328,00
100-02	Acquisition support signalétique	330 821,00
100-03-01	Acquisition matériel informatique et logiciels	962 456,00
100-04	Gestion - Administration générale	358 402,00
<b>AP 100 ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>10 564 007,00</b>
101-01	Acquisition matériel roulant et technique - Maintenance Bâtiments	146 265,00
101-02	Acquisition matériel technique - Maintenance Garage	94 820,00
<b>AP 101 TECHNIQUE</b>		<b>241 085,00</b>
102-01	Mobilité durable	1 800 000,00
102-03	Aides aux particuliers achat de VAE	75 000,00
<b>AP 102 MOBILITE ET DEPLACEMENT</b>		<b>1 875 000,00</b>
103-03	Gendarmerie Mirebeau	70 000,00
<b>AP 103 GENDARMERIES</b>		<b>70 000,00</b>
104-01-01	Equipement sportif couvert Mirebeau	5 045 069,00
104-01-02	Gymnase Avanton	1 270 000,00
104-01-05	Maintenance en état des équipements sportifs	232 860,00
104-01-07	Aides aux associations sportives	60 000,00
104-02-02	Maintien en état des piscines	571 660,00
104-02-03	Réhabilitation piscine Neuville-de-Poitou	1 600 000,00
104-03	Acquisition matériel technique - Sport	153 860,00
<b>AP 104 SPORT</b>		<b>8 933 449,00</b>
105-01-01	Construction équipement musical Neuville-de-Poitou	300 000,00
105-01-02	Maintien en état école de musique	35 000,00
105-02-02	Gestion Culture	65 640,00
105-03	Ludothèque Fonds concours Neuville	400 000,00
<b>AP 105 CULTURE</b>		<b>800 640,00</b>
106-01-01	Travaux épicerie sociale Mirebeau	490 395,00
106-01-02	Travaux épicerie sociale Neuville-de-Poitou	870 000,00
106-02-01	Création aire d'accueil des gens du voyage	1 500 000,00
106-02-02	Maintien en état des aires et terrains des gens du voyage	241 800,00
106-03-03	Maintien en état des maisons de santé	24 855,00

<b>n° AP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en HT</b>
<b>AP 106 SOLIDARITE SANTE</b>		<b>3 127 050,00</b>
107-01	Travaux aménagement ouvrages	377 599,00
<b>AP 107 ENVIRONNEMENT</b>		<b>377 599,00</b>
108-01	Centre socio-culturel Mirebeau	4 791 124,00
108-02	Construction équipement adolescents Neuville-de-Poitou	400 000,00
108-04	ALSH Petite Rivière	1 000 000,00
108-05-01	Gestion Petite Enfance	656 080,00
108-05-02	Gestion Enfance - ALSH	808 948,00
108-05-03	Gestion Périscolaire	59 305,00
108-05-04	Gestion Jeunesse - Accueils jeunes	52 185,00
<b>AP 108 PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE</b>		<b>7 767 642,00</b>
110-01	Voirie communautaire et ouvrages d'art	4 020 405,00
110-02-01	Acquisition matériel technique - Espaces publics	73 955,00
110-02-03	Aménagement circulation et signalisation - Espaces publics	42 750,00
110-02-04	Maintien en état des espaces publics	46 315,00
110-03	Acquisition matériel technique - Manifestations	52 908,00
<b>AP 110 ESPACES PUBLICS</b>		<b>4 236 333,00</b>
111-01-03	Aménagement des aires de services camping-car	45 320,00
111-02-02	Maintien en état des sites touristiques	135 195,00
<b>AP 111 TOURISME</b>		<b>180 515,00</b>
112-02	Maintien en état des bâtiments d'entreprises	121 865,00
<b>AP 112 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>121 865,00</b>
114-01	PLUi-H	800 000,00
<b>AP 114 PLUI-H</b>		<b>800 000,00</b>
115-01	Fonds de concours	3 000 000,00
<b>AP 115 FONDS DE CONCOURS</b>		<b>3 000 000,00</b>
116-01	Rénovation thermique	2 528 000,00
<b>AP 116 PATRIMOINE IMMOBILIER</b>		<b>2 528 000,00</b>
<b>TOTAL AP</b>		<b>44 623 185,00</b>